

## Honoraires de TRANSACTION sur bien à usage d'HABITATION.

HONORAIRES DE NEGOCIATION A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR :

Prix de vente	Honoraires	Prix de vente	Honoraires
0 à 25.000 €	3490 € TTC.	150.001 à 170.000 €	10320 € TTC.
25.001 à 40.000 €	3990 € TTC.	170.001 à 190.000 €	11160 € TTC.
40.001 à 55.000 €	4890 € TTC.	190.001 à 210.000 €	12050 € TTC.
55.001 à 70.000 €	5730 € TTC.	210.001 à 235.000 €	13120 € TTC.
70.001 à 85.000 €	6420 € TTC.	235.001 à 260.000 €	14060 € TTC.
85.001 à 100.000 €	7320 € TTC.	260.001 à 285.000 €	15080 € TTC.
100.001 à 115.000 €	7950 € TTC.	285.001 à 300.000 €	15750 € TTC.
115.001 à 130.000 €	8600 € TTC.	> 300.000 €	5% du prix de vente + 750 € TTC
130.001 à 150.000 €	9410 € TTC.		

## Honoraires de LOCATION sur bien à usage d'habitation.

A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE*	A LA CHARGE DU LOCATAIRE*:
5,5%TTC du loyer annuel hors charges au titre des visites, constitution et étude du dossier de location, rédaction du bail	5,5%TTC du loyer annuel hors charges au titre des visites, constitution et étude du dossier de location, rédaction du bail
1,5%TTC du loyer annuel hors charges au titre de l'établissement de l'état des lieux d'entrée	1,5%TTC du loyer annuel hors charges au titre de l'établissement de l'état des lieux d'entrée
50 € TTC au titre des honoraires d'entremise et de négociation (forfait offert si bien en gestion à l'agence)	

Dans le respect des plafonds d'honoraires fixés par voie réglementaire à 8 €/m<sup>2</sup> de surface habitable pour la visite des lieux, la constitution du dossier de location et la rédaction du bail, et à 3 €/m<sup>2</sup> de surface habitable pour l'établissement de l'état des lieux

## Honoraires de GESTION \*\*.

- 7% H.T.\* du loyer hors charges pour le 1<sup>er</sup> bien confié,
- 6% H.T.\* du loyer hors charges pour le 2<sup>ème</sup> bien confié (1),
- 5% H.T.\* du loyer hors charges à partir du 3<sup>ème</sup> bien confié (2).

6 mois d'honoraires de gestion offerts pour tout nouveau mandat de gestion incluant la prestation location.

Possibilité de souscrire à une protection des revenus locatifs moyennant 2.30 % TTC du montant de la quittance.

(\*) TVA en vigueur,  
 (\*\*) Conditions valables pour un loyer mensuel minimum de 150 € Hors charges. Le taux le plus faible sera appliqué sur le loyer le plus élevé,  
 (1) honoraires de gestion à 7% HT du loyer hors charges pour le 1<sup>er</sup> bien et 6% HT pour le 2<sup>ème</sup>,  
 (2) honoraires de gestion à 7% HT du loyer hors charges pour le 1<sup>er</sup> bien, 6% HT pour le 2<sup>ème</sup>, et 5% HT à partir du 3<sup>ème</sup>.